

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 17/09/2013**

L'an deux mille treize,  
Le dix-sept septembre deux mille treize à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six septembre 2013,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. SERGENT Jean-Marie, M. GIRARD Pascal , M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney, M. CABART Jean-Claude, Mme WINISDOERFFER Inès.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha,

**Pouvoirs** : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise ; M. FRERSON Alain à M. SERGENT Jean-Marie ; M. JEANNOT Christophe à M. ANGO Jacques-Vianney.

**Secrétaire** : M. RINALDI Serge

Affiché le :19 /09/2013

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – Emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - création d'un emploi à temps complet – modification de la durée hebdomadaire d'un agent communal-  
N°13/62**

Considérant la nécessité de modifier la durée de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que cet emploi est basé actuellement sur un temps non complet de 28h00 par semaine et qu'il convient de le porter à 35h00.

Qu'à cet effet, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Considérant que par la suite, après consultation du CTP le 12 décembre 2013, l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28h00 sera supprimé. En effet, le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après avis du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne dont relève la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE de :**

- créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01 janvier 2014 (35 heures par semaine),
- supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 01 janvier 2014 (28h00 par semaine).

**PRECISE** que

- les crédits seront inscrits en suffisance dans le budget 2014,
- le tableau des emplois communaux est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**CHARGE** le Maire de la mise en place effective de cet emploi, notamment dans le cadre de toutes les démarches administratives qui s'imposent,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx.  
Le Maire,  
Denise GUERIN